

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Municipalité du Village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le trente et unième jour du mois de mai deux mille dix-huit à 9 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

la conseillère Véronique Stock, siège numéro 1  
le conseiller Charles-Édouard Lavallée, siège numéro 2  
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Sont absents : la conseillère Julie Royer, siège numéro 3  
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4

Est vacant le siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Patrick Leblond. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louisette Tremblay consigne les délibérations. Il n'y a personne dans l'assistance.

---

**2018.05.112 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.05.113 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1) *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
- 2) *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 3) *ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE MAGOG*
- 4) *ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA VOIRIE*
- 5) *ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE 5' X 10'*
- 6) *PÉRIODE DE QUESTIONS*
- 7) *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.05.114 3. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE MAGOG**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale conclut avec la ville de Magog concernant la possibilité, pour les citoyens de la municipalité de Stukely-Sud, d'utiliser l'Écocentre de Magog;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

**QUE** la municipalité de Stukely-Sud accepte l'entente tel que proposé;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente conclut avec la ville de Magog concernant l'utilisation de l'Écocentre Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.05.115 4. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire procéder à l'achat d'un camion pour la voirie et qu'une demande de soumission a été envoyée à deux (2) soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**un des soumissionnaires soit, Formule Ford, nous a fait parvenir le formulaire de réponse disant qu'il ne prévoyait pas répondre à l'appel d'offre;

Il est proposé par la conseillère Véronique Stock et résolu :

**D'ATTRIBUER** le contrat à Magog Ford (2000) Inc. concernant l'achat d'un camion « 2018 1500 XL cabine double, ailes continues, 4 X 4, plateau 8 pieds » pour la voirie, pour un montant de 37 424.00 \$ plus les taxes applicables, tel que présenté dans la soumission reçue le 28 mai 2018.

**D'AUTORISER** le maire et/ou la directrice générale de signer tous les documents relatifs à ce contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018.05.116 5. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE 5' X 10'**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions concernant l'achat d'une remorque 5' X 10', soit :

9149-0847 Québec Inc (Gator Canada)	6 867.00 \$ + tx
Remorques Laroche	6 600.00 \$ + tx

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

**D'ATTRIBUER** à Remorques Laroche le contrat concernant l'achat d'une « remorque dompeur galvanisée » 5' X 10' au montant de 6 600.00 \$ plus les taxes applicables tel que présenté sur la soumission datée du 3 mai 2018.

**D'AUTORISER** le maire et/ou la directrice générale de signer tous les documents relatifs à ce contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

**2018.05.117 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 9h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

\_\_\_\_\_  
Louisette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrick Leblond  
Maire

\_\_\_\_\_  
Louisette Tremblay,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière